

Détails de la subvention

La subvention **Artistes dans les collectivités** soutient les activités liées aux arts pour les candidats mal desservis et/ou les collectivités qui rencontrent des obstacles à l'accès aux opportunités artistiques.

Dates à retenir

Dates limites de présentation des demandes : 30 janvier, 15 mai, 15 septembre

Annonce des résultats :

- Demandes présentées par des individus et des groupes artistiques : Dans un délai de deux mois après la date limite
- Demandes présentées par des organismes : Dans un délai de trois mois après la date limite

Montant de la subvention

- Micro-subvention : 1 000 \$ (uniquement pour les individus)
- Petite échelle : jusqu'à 7 500 \$
- Grande échelle : jusqu'à 15 000 \$

Remarque : Les subventions de grande échelle de plus de 7 500 \$ doivent être assorties dans le budget de recettes correspondantes provenant d'autres sources égales ou supérieures au montant demandé au CAM.

Candidats – qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Professionnels des arts et de la culture
- Gardiens du savoir autochtones
- Groupes artistiques professionnels
- Organismes artistiques professionnels
- Organismes communautaires sans but lucratif

Candidats non admissibles

- Organismes qui reçoivent des fonds dans le cadre de la subvention Soutien – Fonctionnement ou Soutien – Impact communautaire du CAM.
- Organismes qui reçoivent directement ou indirectement un financement continu du ministère du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Remarque : Pour une liste complète des candidats inadmissibles, veuillez consulter les Lignes directrices générales.

Activités - ce que vous pouvez faire

- Création
- Production
- Présentations publiques (performances, expositions, salons-concours des arts, concerts, lectures)
- Publication
- Projets artistiques communautaires auxquels participent des artistes
- Ateliers artistiques, classes et possibilités de partage des connaissances
- Rassemblements liés aux arts

Remarque : Pour une liste complète des activités inadmissibles, veuillez consulter les Lignes directrices générales.

Dépenses - ce qui est admissible

Une subvention octroyée dans le cadre du programme Artistes dans les collectivités peut être appliquée aux coûts directs liés aux activités proposées. Exemples des dépenses admissibles :

- Honoraires versés aux artistes collaborateurs
- Frais de déplacement
- Matériel d'artiste
- Dépenses de production et de publication
- etc.

Évaluation - comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention dans le cadre du programme Artistes dans les collectivités sera évaluée en fonction des critères suivants :

- Répercussions et inclusion
- Qualité du projet
- Faisabilité du projet

Les demandes provenant de particuliers et de groupes seront évaluées par un comité interne. Les demandes provenant d'organismes seront évaluées par un comité externe.

Remarque : Veuillez consulter le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM pour en savoir plus.

Avez-vous besoin d'aide ?

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourde ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre [page web sur l'accessibilité](#) pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats qui ont un accès limité à l'internet ou qui ont des besoins en matière d'accessibilité peuvent utiliser un formulaire de candidature en format PDF ou en version papier. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin d'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une [aide financière en vertu du programme accessibilité](#), communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, la date de début et de fin du projet, et le type d'activité au sein de votre projet. Vous aurez aussi besoin d'identifier les obstacles à l'accès qui sont applicables à votre demande.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- **Comment votre projet surmontera-t-il ces obstacles?** (maximum de 250 mots)
Décrivez comment votre proposition de projet aborde ces obstacles. Tenez compte des considérations suivantes :

- Quels impacts ces obstacles ont-ils eu sur votre pratique artistique et comment envisagez-vous de les surmonter?

Si vous travaillez auprès d'une communauté :

- Avez-vous déjà travaillé au sein de cette communauté?
- Avez-vous consulté la communauté lors de la planification de ce projet?
- Ce projet répond-il aux besoins de la communauté?

- **Antécédents** (pour les projets à petites et grandes échelles seulement, maximum de 350 mots)

Donnez un aperçu de vos antécédents et de votre expérience dans votre champ d'activité.

Les évaluateurs ne connaissent peut-être pas votre travail, vos pratiques particulières, votre communauté ou votre culture. Donnez-leur les renseignements dont ils auront besoin pour vous comprendre ainsi que votre travail. Veuillez inclure vos activités récentes.

Remarque : Votre CV, l'historique de votre groupe ou celui de votre organisme que vous avez téléchargé dans votre profil est automatiquement partagé avec les évaluateurs. Assurez-vous que ces documents sont à jour, car ils serviront à évaluer votre demande.

Lignes directrices sur les demandes de subvention

- **Description du projet** (maximum de 500 mots)
Parlez-nous de votre projet. Tenez compte des questions suivantes, s'il y a lieu :
 - Que planifiez-vous ?
 - Pourquoi ce projet est-il important ?
 - Quelle est votre capacité d'entreprendre ce projet?
 - Tenez compte des facteurs qui vont au-delà de votre projet, tels que le calendrier et la logistique des déplacements, les protocoles culturels, etc.
- **Impact communautaire, le cas échéant** (maximum de 200 mots)
Si vous travaillez avec une ou plusieurs communautés dans le cadre de votre projet, tenez compte des questions suivantes:
 - Quelles seront les répercussions sur votre communauté?
 - Cette proposition de projet renforce-t-elle les liens avec la communauté?
- **Justification au niveau de l'organisme** (pour les organismes, maximum de 200 mots)
De quelles façons ce projet renforcera-t-il la capacité de votre organisme à respecter son mandat, sa mission et ses valeurs?
- **Développement artistique** (pour les individus et les groupes, maximum de 200 mots)
Comment ce projet va-t-il renforcer votre développement artistique ?
- **Paiements et conditions de travail** (maximum de 250 mots)
Le paiement de cachets des artistes ou d'honoraires est obligatoire et devrait faire partie de votre budget. Expliquez comment les honoraires sont déterminés.

Si des participants sont impliqués dans ce projet, comment assurerez-vous des conditions de travail sécuritaires?
- **Lettres de confirmation, le cas échéant** (fichiers à télécharger)
S'il y a lieu, joignez :
 - les lettres de confirmation de tout collaborateur ou mentor travaillant avec vous sur ce projet
 - une entente ou une copie d'une lettre/un courriel qui indique que l'associé est prêt à fournir un appui à votre projet
- **Autorisation d'utilisation, le cas échéant** (maximum de 200 mots)
Si vous avez besoin d'une autorisation pour utiliser du matériel, des histoires et des droits d'auteur, expliquez comment vous comptez obtenir cette autorisation ou joignez une autorisation documentée.
- **Plan de travail** (maximum de 250 mots)
Indiquez le plan de travail du projet. Incluez les calendriers, les horaires, les lieux de présentation, les plans de prise de contact avec la communauté et les dates, s'il y a lieu.

Lignes directrices sur les demandes de subvention

- **Relation avec la communauté, le cas échéant** (maximum de 200 mots)
Si vous travaillez avec une ou plusieurs communautés dans le cadre de votre projet, Quelle est votre relation avec la ou les communautés représentées dans votre projet qui font face à des obstacles à l'accès aux arts?
- **Intégrité culturelle** (maximum de 200 mots)
L'intégrité culturelle est la pratique qui consiste à respecter et à rendre hommage à la propriété des matériaux, aux traditions et aux connaissances provenant d'une culture ou d'une communauté particulière.

Décrivez votre relation aux cultures ou aux communautés représentées dans votre projet et le rôle que joue l'intégrité culturelle dans votre travail.

Consultez la page des ressources pour en savoir plus sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM.
- **Renseignements supplémentaires, facultatif** (maximum de 250 mots)
S'il y a une question qui n'a pas été posée et qui est essentielle à la compréhension de votre demande, veuillez la fournir ici.

2. Renseignements sur les collaborateurs

Remplissez cette section si vous travaillez avec d'autres personnes (par exemple, des cocréateurs, d'autres artistes, des éditeurs, des consultants).

- **Contribution des collaborateurs** (maximum de 300 mots)
Qui travaillera avec vous sur le projet ? Expliquez pourquoi vous avez choisi de travailler avec ces collaborateurs et ce qu'ils apportent au projet.

Remarque : Au moins 50 % des artistes avec lesquels vous collaborez doivent être des Manitobains.
- **Choix des collaborateurs** (maximum de 100 mots)
Si les collaborateurs restent à confirmer, expliquez comment vous allez faire le choix.

Remarque : Au moins 50 % des collaborateurs doivent être confirmés au moment de la présentation de la demande.
- **Détails sur les collaborateurs**
Indiquez le nom de votre collaborateur, sa discipline et sa ville de résidence.
- **Biographie des collaborateurs** (Téléchargement de fichier)
Téléchargez les biographies de chacun de vos principaux collaborateurs. Assurez-vous d'inclure le nom du collaborateur dans le nom de chaque fichier.

3. Budget

Pour les micro-subventions :

Décrivez comment vous allez utiliser la subvention. (maximum de 200 mots)

N'oubliez pas que le programme dans le cadre duquel vous présentez une demande est concurrentiel. Le CAM n'est pas en mesure d'honorer toutes les demandes de financement. Votre demande sera évaluée en partie en fonction des raisons pour lesquelles vous avez besoin de la totalité du montant que vous demandez.

Pour les projets à petites et à grandes échelles :

On vous demandera de remplir le formulaire de budget.

Ce formulaire de budget sert à la plupart des demandes de subvention du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Ignorez tous les champs qui ne s'applique pas à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Indiquez brièvement dans les champs de description les dépenses qui seront couvertes par votre subvention du Conseil des arts du Manitoba.

Remarque: Les recettes totales doivent être égales aux dépenses totales.

4. Matériel d'appui

Le matériel d'appui est l'une des parties les plus importantes de votre demande de subvention. Le comité d'évaluation, qui décide si votre projet sera subventionné, examinera ces exemples de votre travail pour voir le type et la qualité de l'art que vous créez. Ce matériel peut inclure des échantillons d'écriture, des images, des vidéos, des enregistrements audio, etc.

Le matériel d'appui doit être constitué d'échantillons de votre travail actuel ou passé, et il doit être en rapport avec le projet proposé ou le soutenir ; il peut inclure le travail ou les activités d'autres artistes ou partenaires clés.

Pour plus de détails, consultez nos [directives pour le matériel d'appui](#).

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appui.

- **Matériel d'appui** (téléchargement de fichiers)

Vous aurez la possibilité de télécharger des images, du texte, des fichiers audio/vidéo ou une combinaison des trois pour appuyer votre demande de subvention.

Lignes directrices sur les demandes de subvention

Quantité de matériel d'appui autorisée

Vous pouvez soumettre au minimum un et au maximum trois éléments de matériel de soutien. Les éléments suivants comptent pour **un seul élément** :



jusqu'à 5 images **OU**



jusqu'à 15 pages de texte **OU**



jusqu'à 4 minutes

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

- **Description du matériel d'appui** (500 mots maximum)
Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appui et la présente demande.

Rubrique d'évaluation

Lors de l'évaluation de votre demande, les évaluateurs noteront chaque affirmation sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée. Les évaluateurs ne vous noteront pas sur les questions qui ne s'appliquent pas à votre organisation.

Répercussions et inclusion

1. Le projet proposé bénéficiera à un artiste ou à une communauté, marginalisée ou mal desservie, qui fait face à des obstacles à l'accès aux arts.
2. Le projet proposé est réfléchi et répond aux besoins de la communauté.
3. Le projet proposé permet de développer des liens importants qui auront des répercussions durables.
4. Le projet proposé contribuera à l'épanouissement artistique du candidat.
5. La relation entre le candidat et la communauté est authentique.
6. Le projet proposé aidera l'organisme à respecter son mandat, sa mission et ses valeurs.
7. Le projet en question se déroulera dans une communauté dont la situation géographique rend difficile l'accès aux arts.

Considérez par exemple :

- Le projet est-il situé dans le nord du Manitoba ?
 - Est-il prévu dans une communauté isolée qui peut ne pas être accessible par la route tout au long de l'année et/ou qui ne dispose pas d'un accès fiable à l'internet ?
8. Le candidat a abordé les questions d'intégrité culturelle dans le cadre de son projet.

L'intégrité culturelle est la pratique qui consiste à respecter et à rendre hommage à la propriété des matériaux, aux traditions et aux connaissances provenant d'une culture ou d'une communauté particulière. Décrivez votre relation aux cultures ou aux communautés représentées dans votre projet et le rôle que joue l'intégrité culturelle dans votre travail.

Consultez [la page des ressources](#) pour en savoir plus sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM.

Qualité du projet

9. Le projet proposé a une valeur artistique.

Tenez compte des considérations suivantes :

- Le projet aborde-t-il les thèmes et les questions qui se rapportent à la pratique artistique du candidat ou à la communauté à laquelle il s'adresse ?

10. Une vision claire se trouve à la base de cette demande.

Tenez compte des considérations suivantes :

- Le candidat a-t-il expliqué ses choix ?
- Le projet proposé répond-il à une logique claire ?

11. Le candidat et les collaborateurs possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien ce projet.

Tenez compte des considérations suivantes :

- Le candidat possède-t-il une expérience de travail auprès d'une communauté marginalisée ou mal desservie ?
- Si le candidat est un nouvel arrivant dans la communauté, collabore-t-il avec un membre de la communauté ?
- S'il y a lieu, les gardiens du savoir autochtones font-ils partie des activités du projet de façon respectueuse, honorable et importante ?

12. Le matériel d'appui est adéquat pour la demande.

Tenez compte des considérations suivantes :

- Reflète-t-il la qualité du travail de l'artiste ou de l'organisme ?
- Démontre-t-il les répercussions potentielles sur le projet proposé ?

Faisabilité du projet

13. Le plan de travail est clair, détaillé et réaliste.

Tenez compte des considérations suivantes :

- Le plan de travail de la demande identifie-t-il et aborde-t-il clairement toutes les étapes clés du projet ?
- La demande fait-elle preuve de planification collaborative et de développement du projet ?
- La demande démontre-t-elle clairement les idées, les objectifs, les rôles et les responsabilités de tous les partenaires concernés ?

Lignes directrices sur les demandes de subvention

14. Le candidat a tenu compte des conditions de travail sécuritaires et respectueuses.
15. Le candidat a joint une confirmation, s'il y a lieu, de la participation des artistes nommés et de l'appui des partenaires et des communautés concernées.
16. Le candidat a confirmé qu'au moins 50 % de ses collaborateurs et la majorité d'entre eux sont des Manitobains.
17. Le candidat a pris en compte de manière appropriée la rémunération des artistes.
18. Le budget tient compte avec précision des coûts et des recettes estimés du projet.

Tenez compte des considérations suivantes :

- Le candidat a-t-il obtenu du financement d'autres sources, y compris des contributions financières des partenaires clés?
- Le budget est-il adéquat pour l'ampleur du projet?

19. Le candidat dispose des ressources pour compléter le projet.

Tenez compte des considérations suivantes :

- La demande reflète-t-elle l'ingéniosité du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs pour surmonter les obstacles?
- Le candidat peut-il compter sur l'appui de présentateurs, d'associés et d'organismes d'accueil?